

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 – ORGANISATEUR

La 24ème édition du semi-marathon de Boulogne-Billancourt est organisée le dimanche 21 novembre 2021 par l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) et la ville de Boulogne-Billancourt.

Article 2 – PARCOURS

Le circuit de 21,100 km est conforme aux règlements FFA et IAAF et a été mesuré officiellement selon les normes en vigueur. Le kilométrage sera indiqué par panneaux verticaux tous les kilomètres.

Le départ s'effectuera Avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt). Le parcours est constitué d'une seule boucle avec une arrivée se trouvant devant l'Hôtel de Ville.

Article 3 - JURY OFFICIEL

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA.

Article 4 - INSCRIPTION et ENGAGEMENT

Le semi-marathon de Boulogne-Billancourt est ouvert à toute personne, homme ou femme, née avant le 21 novembre 2003 (âgée de 18 ans et plus).

Les inscriptions peuvent se faire Uniquement en ligne sur le site Internet www.semi-marathonbb.fr,

Le montant de l'inscription est de :

Les 2 000 premiers inscrits	Les 2 000 dossards suivants	Les 2 000 dossards restants
36€	42€	47€

Le règlement s'effectuera par carte bancaire. Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception de ce règlement et des documents visés à l'article 6.

La course est limitée à 6000 inscrits. Dès cette limite atteinte, les inscriptions en ligne seront clôturées.

Aucune inscription ne sera possible sur le village de remise des dossards (44, Rue Marcel Bontemps – 92100 Boulogne-Billancourt) les vendredi 19 et samedi 20 novembre 2021.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas d'une souscription à **l'option de garantie annulation COVID 19** (article 6) le coureur peut demander un remboursement des frais d'inscription (hors options additionnelles) directement auprès de l'organisateur.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.
L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure au semi-marathon de Boulogne-Billancourt à quiconque ayant rétrocédé et/ ou vendu son dossard à une tierce personne.

4-1 L'épreuve est ouverte aux coureurs handisports à l'exception des fauteuils roulants, pour des raisons de sécurité liées à la nature actuelle du parcours.

Article 5 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 6 – GARANTIE ANNULATION COVID 19

Dans le cas d'une annulation liée à une pandémie (exemple COVID 19) et intervenant au plus tard le 14 novembre 2021, l'organisation propose aux coureurs **une garantie annulation Pandémie** pour un montant de 10€ (dix euros) non remboursables. Le coureur pourra dans ce cas prétendre à un remboursement de 100% des frais d'inscription et de l'option envoi par la poste si celle-ci a été souscrite. Les dons aux associations soutenues et la garantie annulation pandémie ne sont pas remboursés.

Article 7 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement de cette course est affiché à la direction des Sports (Hôtel de Ville – 26, Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt). Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la manifestation www.semi-marathonbb.fr.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit de modifier, de suspendre ou d'annuler la course sans que leur responsabilité ne puisse être engagée. Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés et feront partie intégrante du présent règlement auquel ils seront annexés.

Article 8 - CERTIFICAT MÉDICAL

8-1 - C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication ou aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication ou aptitude à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non contre-indication ou aptitude à la pratique du sport en compétition ».

8-2 - Les coureurs en possession d'une attestation de licence émise par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité au moment de la course (saison 2021-2021), doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin d'inscription papier du semi-marathon.

Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, en cours de validité au moment de la course (saison 2021-2021), sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « non-contre-indication » à la pratique du sport en compétition ».

Les autres licences ne sont pas acceptées.

8-3 - Pour, les coureurs licenciés FF triathlon compétition, suite à un accord intervenu entre la FFTRI, la FFA et le ministère des Sports (circulaire n° 46 du 19 novembre 2008), les organisateurs de courses hors stade peuvent désormais accepter les licences FFTRI compétition, en cours de validité au moment de la course (saison 2021-2022). Ils doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne.

8-4 - Les coureurs licenciés à toute autre fédération ou non licenciés doivent avoir, en leur possession, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied ou sport) en compétition datant de moins d'un an à la date du semi-marathon de Boulogne-Billancourt Christian-Granger (donc postérieur au 21 novembre 2020).

8-5 - Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) ou déposer sur son compte membre (possible jusqu'au 31 octobre 2021)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)
- Soit une copie de sa licence (FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP)

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée **au plus tard le 31 octobre 2021**. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation sera envoyé pour confirmer l'inscription définitive.

Pour les coureurs ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (Dans la limite de disponibilité de l'option) votre dossier devra être complet au 20 octobre 2021. Si ce n'est pas le cas, votre dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur en amont de la remise des dossards et aucun remboursement ne sera envisageable.

Article 9 - DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité le vendredi 19 novembre de 13h à 20h et le samedi 20 novembre de 10h à 18h au village de la course dont le lieu sera précisé ultérieurement.

Afin de respecter la distanciation sociale et les règles sanitaires en vigueur, des créneaux horaires seront proposés aux coureurs pour la récupération des dossards afin de limiter les flux trop importants. L'accès au retrait des dossards imposera le port du masque pour tous les participants et bénévoles.

Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (option payante à choisir lors de l'inscription - 10€) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription. **Cette option est possible seulement pour les coureurs habitants en France-Métropolitaine et dans la limite de disponibilité de l'option.** Dans ce même courrier, le coureur recevra les indications nécessaires au retrait du tee-shirt coureur. **Si le dossier est incomplet (certificat médical non validé), le dossard ne pourra être envoyé par la poste et devra être récupéré dans le cadre de la remise des dossards.**

Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 21 novembre 2021, jour de la course.

Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation obligatoire de sa pièce d'identité valable, le vendredi 19 novembre de 13h à 20h et le samedi 20 novembre de 10h à 18h au village de course dont le lieu sera précisé ultérieurement

Les dossards « Élite » et « Préférentiel » seront validés sur présentation d'un justificatif de performance* (**à joindre lors de votre inscription en ligne ou à déposer sur votre espace membre**).

* sur semi-marathon uniquement et datant de moins de 2 ans par rapport au 21/11/2021

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles) et il devra être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur

Article 10 - DÉROULEMENT DE LA COURSE

Deux points de ravitaillement seront installés sur le parcours ainsi que la distribution d'un ravitaillement individuel à l'arrivée.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h45 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation fixées par le code de la route.

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation. La présence d'animaux est également strictement interdite sur le parcours.

Article 11 - SERVICES GÉNÉRAUX

La sécurité de la course est assurée par la police nationale, la police municipale et des signaleurs bénévoles.

Le service médical est assuré par la Croix-Rouge et le SAMU. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Tout coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Pour les consignes quatre camions seront mis à la disposition des coureurs dans la Rue Carnot, à 100 mètres de la zone départ/arrivée de 8h à 14h.

Article 12 - CHRONOMÉTRAGE

Les classements et récompenses sont établis sur le(s) temps officiel(s) de la course et ainsi communiqués aux instances (IAAF et FFA).

Parallèlement à cela, il vous sera communiqué à titre indicatif votre temps et classement sur la base du temps réel.

Le chronométrage sera effectué avec un système de puces. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique, collée sur l'arrière du dossard, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

Article 13 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

13-1 – Classements : L'épreuve est ouverte à tous les coureurs licenciés et non-licenciés, nés en 2002 (nés entre le 1er janvier et le 21 novembre 2003) et avant, âgés de 18 ans révolus le

jour de la course. La remise des prix aura lieu consécutivement à l'arrivée le dimanche 21 novembre 2021 à partir de 11h30, sur le podium situé devant l'Hôtel de ville.

Des classements particuliers seront établis pour les catégories suivantes :

- Classement Généraux : un classement de la catégorie homme, de la catégorie femme et de la catégorie universelle sera établi à l'issue de la course.
- *Challenge Clubs* : pour s'inscrire au challenge Club, il faut obligatoirement mentionner le nom du club FFA dans la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription. Le numéro de licencié FFA doit obligatoirement être indiqué lors de l'inscription. Pour être classé dans le challenge Club, le club doit être affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et doit rassembler au moins 5 arrivants à l'issue de la course. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge Club. En cas d'égalité, le club ayant le meilleur 5ème sera déclaré vainqueur.
- *Challenge Entreprises* : pour s'inscrire au challenge Entreprises, [cliquez-ici](#). Pour être classée dans le challenge, l'entreprise doit rassembler au moins 5 arrivants. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du groupe. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge Entreprises. En cas d'égalité, le club ayant le meilleur 5ème sera déclaré vainqueur.
- *Challenge Meilleure Boulonnaise et Meilleur Boulonnais* : le vainqueur ayant réalisé le meilleur temps devra présenter un justificatif de domicile.
- *Challenge ACBB* : ce Challenge s'adresse uniquement aux membres de l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt.

13-2 – Récompenses : Primes pour les classements généraux hommes, femmes (grille des primes sur demande), trophées pour les catégories

Article 14 - ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 15 - DROITS D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation par tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 16 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'ACBB impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par l'ACBB, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site www.semi-marathonbb.fr/ , propriété de RUN FOR YOU mandatée par La ville de Boulogne-Billancourt ;
- (ii) utilisées par l'ACBB qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

16.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Service des Sports de Boulogne-Billancourt, dont les locaux sont situés 26 Avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, email de contact : contact@semi-marathonbb.fr

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, Rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

16.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif, semi-marathon de Boulogne-Billancourt, organisé par l'ACBB :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de La ville de Boulogne-Billancourt

- Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, RUN FOR YOU est susceptible de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

- Données Relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont communiquées par le prestataire bancaire.

- Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

16.3 Finalités du traitement

La ville de Boulogne-Billancourt utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par la ville de Boulogne-Billancourt,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc...).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de la ville de Boulogne-Billancourt et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par la ville de Boulogne-Billancourt ou un organisateur tiers ;
- Partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

16.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

16.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de La ville de Boulogne-Billancourt (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de La ville de Boulogne-Billancourt qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- Aux partenaires privilégiés de La ville de Boulogne-Billancourt (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

La ville de Boulogne-Billancourt demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site www.semi-marathonbb.fr ;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site www.semi-marathonbb.fr ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles Semi-Marathon de Boulogne-Billancourt, pour la ville de Boulogne-Billancourt -33 Rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, La ville de Boulogne-Billancourt s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par La ville de Boulogne-Billancourt

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, La ville de Boulogne-Billancourt s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

16.6 Offres commerciales

La ville de Boulogne-Billancourt et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

16.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par La ville de Boulogne-Billancourt et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, La ville de Boulogne-Billancourt ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, La ville de Boulogne-Billancourt s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

16.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles Semi-marathon de Boulogne-Billancourt pour la ville de Boulogne-Billancourt — 33 Rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Article 17 – HYGIENE ET MESURES SANITAIRES

Afin de préserver la santé et l'intégrité de tous les participants à la manifestation (coureurs ; bénévoles ; staff...) les mesures ci-dessous seront imposées à tous :

- Port du masque obligatoire lors du retrait des dossards, de l'accès à la zone de départ, dans le SAS d'attente avant le départ de la course et dès la ligne d'arrivée franchie. Le port du masque sera également obligatoire pour tous les personnels intervenants sur l'événement. Aucun masque ne pourra être jeté le long du parcours sous peine de disqualification et d'amende selon la réglementation en vigueur
- Inscriptions en ligne uniquement
- Des vagues de départ avec horaires différés seront mises en place afin de limiter l'affluence des personnes sur la ligne de départ

En validant son inscription, tout participant accepte de signer la « *charte coureur* » et ainsi de respecter les points suivants :

- Port du masque obligatoire dans toute enceinte, transports et lors des moments clés des départs et arrivées des courses (dans le sas de départ et dès la ligne d'arrivée franchie)
- Respect des circuits mis en place afin d'éviter les zones d'affluence
- Validation de son inscription en ligne uniquement (aucun certificat médical ne sera validé sur place)
- Respect des horaires de convocation pour le retrait des dossards et le départ de la course

L'organisation s'engage à sensibiliser et faire respecter ces règles à tous les membres intervenants dans le cadre de la manifestation (bénévoles ; salariés ; prestataires ; partenaires ; membres de l'organisation).

Une désinfection régulière des espaces utilisés ainsi que l'installation de signalétique pédagogique rappelant les bons comportements seront également mises en place

Article 18 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'Organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 19 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante : Semi-Marathon de Boulogne-Billancourt – Run For You – 33, Rue du Général Leclerc, 92 130 Issy-Les-Moulineaux. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course. Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.